



MAGAZINE

Le journal d'information de Flers Agglo

#09

Juin/Juillet/Août 2018

Supplément **Ville de Flers**

BUDGET 2018

Priorité au bien vivre et à la sécurité publique

p.4 - 5



© Atelier JSA architectes

La reconstruction du gymnase Jean-Monnet avec la réalisation (partie gauche de l'image) d'un pas de tir couvert de tir à l'arc figure parmi les principaux investissements 2018/2019 de la Ville de Flers.

Saint-Michel : poursuites des études, début des réhabilitations, jardins partagés p. 2

Gymnases : une démolition, une reconstruction p. 3

Stationnement : 30' gratuites, nouveaux tarifs, une seule zone p. 6

Tribune libre p. 7

Sévigné - Paul-Bert : le projet présenté p. 8

Magazine publié par la Ville de Flers - Avenue du Château CS 70229 61104 Flers Cedex • **Service communication:** Direction Attractivité du Territoire - Tél. 02 33 98 19 76 - plebosse@flers-agglo.fr • **Directeur de la publication:** Yves Goasdoué • **Rédaction - Photos:** Patrice Lebossé, Blandine Bienfait • **Crédit photos:** Service communication Flers Agglo sauf mention • **Création de la maquette:** Epiceum • **Mise en page/Impression:** Imprimerie Mouturat - Flers - Tél. 02 33 62 25 15 - Courriel: mouturat.imp@orange.fr • **Dépôt légal:** Juin 2018, ISSN 2552-0938. • Tirage 9 500 exemplaires • **Distribution:** sous film avec le magazine Le Fil de Flers Agglo • **Reproduction, même partielle, interdite. Imprimé avec des encres végétales sur papiers issus de forêts gérées durablement.**



SAINT-MICHEL Un projet urbain à conforter en 2018

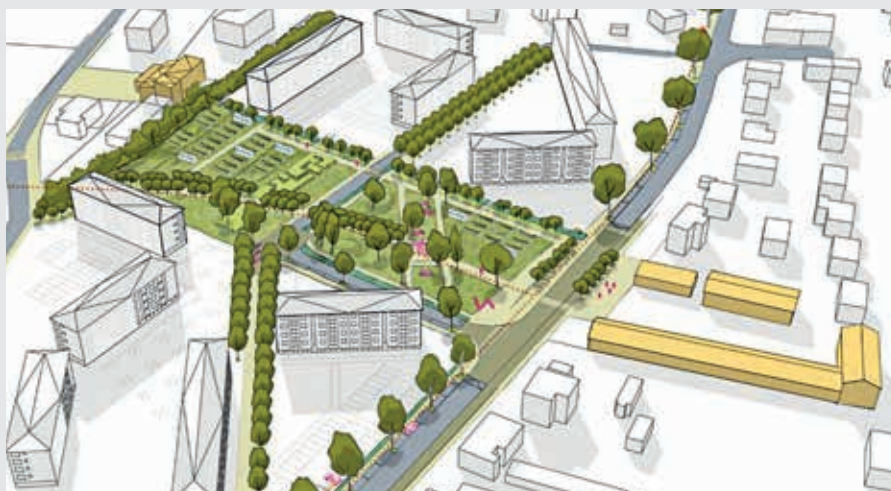
Grand projet de la Ville de Flers pour 2018 et les années suivantes, la rénovation du quartier Saint-Michel, engagée en 2015, va entrer dans la phase des études complémentaires du projet urbain.

Depuis 2015, élus de Flers, services de Flers Agglo qui porte le projet, et bailleurs sociaux ont engagé une concertation et des ateliers de travail avec les habitants associés au devenir de leur quartier. Un bâtiment a été démoli en juillet 2016 et deux films, l'un pédagogique sur le projet, l'autre sur la mémoire du quartier ont été réalisés en 2017.

Arrêter le projet pour Saint-Michel

Suite au protocole de préfiguration signé en octobre 2017, les études complémentaires porteront sur :

- la stratégie de l'habitat : identification précise des démolitions ; programmes de reconstruction (quoi, où, combien) ; liens possibles avec l'opération de renouvellement urbain centre-ville/quartier de la gare ;
- les commerces et services : évolution, structuration sur la base du projet urbain initial organisé autour d'une place urbaine.
- les équipements : évolution / rénovation



Le jardin partagé s'intégrera au milieu des immeubles de La Béguinière en face de l'école Les Oisillons. (Image non contractuelle - Visuel La Fabrique Urbaine)

des équipements (école Les Vallées, Maison d'activités) ; comment une démarche d'intégration santé-environnement (Évaluation d'Impacts sur la Santé (EIS) peut être appliquée à un projet d'aménagement urbain.

Le rendu des études devra intervenir pour le 31 décembre 2018.

Jardin partagé

Ce projet, inscrit dans le projet initial et en lien avec la démarche EIS, arrive en phase de réalisation. L'Étape, avec l'AIFR, le Conseil départemental et

la Maison d'activités Saint-Michel de Flers Agglo, a engagé sa création au pied des immeubles La Béguinière d'Orne Habitat.

Les habitants du quartier sont invités à participer au projet (réalisation des bacs, installation, premières cultures), et ainsi produire des fruits et légumes pour leur consommation.



Pour en savoir plus :

Films sur le quartier sur youtube Flers Agglo
L'Étape 02 33 64 47 89,
l'AIFR 02 33 64 30 18

SAINT-MICHEL La rénovation a commencé allée des Oiseaux

Construits en 1961, réhabilités en 1985, 80 logements collectifs de l'allée des Oiseaux, quartier Saint-Michel à Flers, sont en travaux. À l'exception des Fauvettes (16 logements) qui sera démolie.

Cette réhabilitation (3,6 M€ TTC, 45 000€ par logement) s'inscrit dans le Plan Stratégique du Patrimoine d'Orne Habitat et le programme de renouvellement urbain porté par Flers Agglo.

Ces travaux doivent réduire les charges locatives et permettre l'accessibilité de logements aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Les bâtiments vont bénéficier de travaux de réparation et d'isolation des façades. Pour les

parties communes, ce sera la mise aux normes électriques et de l'éclairage (luminaires LED à détection de présence), le remplacement des menuiseries des halls, dont l'accès sera sécurisé (interphone), et des portes des caves.

Les logements vont être rénovés avec mise aux normes électriques, remplacement des équipements de la cuisine, de la salle de bains, des portes fenêtres. Une VMC et des robinets thermostatiques sur les radiateurs seront posés.

Des travaux de peinture de réfection des revêtements de sols compléteront cette rénovation des immeubles, ainsi que l'accès aux chaînes gratuites hertziennes en numérique et aux chaînes satellites.

Enfin, aux 11 et 21 de l'Allée des Oiseaux, un



Des travaux (bétonnage des sous-sols, imperméabilisation de façades remplacement des portes palières et de chaudières individuelles, ont déjà été réalisés sur ce groupe de 8/T2, 32/T3, 32/T4 et 8T5.

ascenseur sera installé pour favoriser l'accessibilité des 8T5 transformés en 8T2.

CHAMP DE FOIRE Démolition du gymnase en cours



Les travaux ont débuté fin avril par le curage de la salle.

Inauguré le 17 janvier 1958, témoins de plusieurs éditions de la foire, d'événements sportifs, culturels et politiques, le gymnase du Champ de Foire appartiendra dans quelques jours au passé de l'histoire de la Ville de Flers.

Cette démolition intervient 60 ans après le matche basket inaugural, 64 ans après la délibération du conseil municipal du 7 avril 1954.

En 2007, la Ville et Flers Agglo avaient mené une réflexion sur le quartier « Rochette Champ de Foire » qui prévoyait des aménagements (Gare routière...), mais aussi la démolition de la salle des sports du Champ de Foire.

La déconstruction a commencé en avril par le curage de la salle avec le retrait des éléments qui ne sont pas en contact avec les produits amiantés et leur tri selon leur nature.

La phase de désamiantage a suivi avec encapsulage des produits amiantés et envoi vers des sites dédiés réglementés.

Après une seconde période de curage, pour retirer les matériaux restés dans la salle afin de ne pas mélanger avec les gravats de démolition, la démolition a eu lieu fin mai / début juin. Les blocs de béton ont été concassés et étalés sur place. Le site a ensuite été sécurisé au niveau des propriétés voisines.

d'infos :
+ Flers-agglo.fr

JEAN-MONNET Bientôt une salle rénovée et agrandie

Inscrite parmi les grands projets 2018 de la Ville, la reconstruction du gymnase Jean-Monnet débutera au second semestre pour se terminer en 2019.

Cette rénovation intervient après l'incendie du 14 août 2016. Une partie de la structure, notamment les poutres métalliques supportant la toiture, ayant été endommagée, il a fallu attendre le résultat des expertises pour arrêter le projet définitif. Le gymnase sera réaménagé et modernisé (nouveaux sanitaires, nouveau chauffage, réfection du sol) avec un accès PMR pour 1,2 M € HT.

En complément, une salle de 700 m², attenante au gymnase, sera construite pour le club de tir à l'arc de la Petite A pour 1 M € HT.



Le pas de tir à l'arc couvert (premier plan, avec dessous un espace de stockage fermé) sera une plus-value pour le gymnase reconstruit. (Document Atelier JSA architectes)

La Ville a fait des demandes de subventions auprès de l'Etat, de la Région (contrat territorial) et du département (le gymnase accueillera les collégiens de Monnet), auxquelles s'ajoutera l'indemnisation des assurances suite à l'incendie.

➤ En bref!

Flers interdit aux plus de 7,5 tonnes

Par arrêté municipal signé par le maire de Flers, la circulation des véhicules de plus de 7,5 tonnes est interdite sur Flers suite à l'ouverture de la rocade reliant la route de Caen à celle de Vire. Cette interdiction ne concerne pas :

- les véhicules assurant sur le territoire : livraisons, transports de fonds, déménagements et retraits de matériels ou marchandises ;
- les transports collectifs et scolaires ;
- les véhicules d'intervention des services publics et de ramassage des ordures ménagères ;
- les engins agricoles.

Ces mesures sont matérialisées par une signalisation.

Lotissement rue du Noroit : 4 lots

Il ne reste plus que 4 lots à vendre dans le lotissement de la rue du Noroit (route de Domfront - rond-point des Fleurs). Après avoir réalisé les travaux de viabilisation la Ville de Flers propose les parcelles à la vente. Les surfaces, comprises entre 400 et 636 m², sont libres de constructeur. Prix de 21 600 € à 36 600 € TTC.
Contact : urbanisme@flers-agglo.
ou 02 33 98 44 30.

Concours des maisons fleuries

Les inscriptions au concours 2018 sont reçues jusqu'au vendredi 6 juillet à la mairie de Flers Service citoyenneté et vie quotidienne (Bulletin d'inscription disponible en mairie et à l'Office de Tourisme).

Le jury passera durant le l'été et la remise des prix se déroulera en octobre.

Catégories : Maison avec jardin très visible de la rue ; Bâtiment ; Maison avec terrasse sans jardin visible de la rue ; Maison avec fenêtres, murs ou balcons fleuris ; Hôtel / Restaurant ; Exploitation agricole ; Entreprise.

Bon voisinage

Par arrêté préfectoral du 7 août 2007, les travaux réalisés par des particuliers à l'aide de tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, pouvant causer une gêne pour le voisinage, peuvent être effectués :

- du lundi au vendredi : 8 h30/12 h et 14 h/19 h30 ;
- le samedi : 9 h/12 h et 15 h/19 h ;
- le dimanche et jours fériés : 10 h/12 h.

Le brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels des déchets végétaux (tonte de pelouses, taille de haies, arbustes, élagage, débroussaillage...) est interdit (arrêté préfectoral du 1^{er} juillet 2016).

Les déchetteries acceptent le dépôt des déchets verts.

BUDGET 2018 Bien vivre à Flers, au cœur de l'action municipale



En 2018, la Ville de Flers va rénover le marché couvert et mettre en lumière l'édifice qui date de 1883. Ce chantier s'accompagnera de la mise en lumière de l'église Saint-Germain.

Le conseil municipal de Flers a adopté un budget de fonctionnement 2018 quasi identique à celui de 2017 tant en dépenses (14,8 M €) qu'en recettes (16,6 M €). La Ville dégage une capacité d'autofinancement de 1,1 M €, en hausse constante depuis plusieurs années.

Une bonne santé budgétaire confirmée par un investissement de 5,5 M € sans hausse des taxes d'imposition, ni recours à l'emprunt.

Les voyants de la Ville de Flers sont au vert. Une situation mise en évidence par le rapport de la Chambre régionale des comptes.

Le budget 2018 s'équilibre sans recours à l'emprunt et sans hausse des taxes d'habitation, foncier bâti et non bâti pour la 8^e année consécutive.

5,5 M € d'investissement

Dans la continuité des précédents budgets, la Ville a programmé un haut niveau d'équipement, avec 1,1 M € d'autofinancement, auquel s'ajoute un million d'euros de subventions (Europe, État, Région et Département) et du Certificat d'économie d'énergie (CEE) pour la rénovation de la MJC (0,24 M €) propriété de la Ville. Flers maintient sa dynamique de développement et de ville centre de l'agglomération et du bocage.

Jeunesse, sports

Les écoles demeurent prioritaires. La rénovation du groupe scolaire Sévigné- Paul-Bert,

« pour permettre un meilleur accueil et de meilleures conditions d'apprentissage pour les enfants », sera engagée (p. 8), et les travaux d'entretien des autres écoles maintenus.

Côté équipements sportifs, le gymnase Jean-Monnet, agrandi avec une salle couverte de tir à l'arc, sera reconstruit (p. 3). Rénovation, nouveaux équipements aussi pour le stade du Hariel (éclairage), les gymnases Sévigné, Mérienne et Godard et le local d'été du tennis.

Aménagement, attractivité

En 2018, Flers mettra en place la vidéo protection pour préserver la tranquillité et le bien vivre de ses habitants.

Dans la continuité de l'aménagement du centre-ville, le marché couvert sera rénové et mis en lumière ainsi que l'église Saint-Germain. Avec le programme *Action cœur de ville* du gouvernement, la Ville va disposer de moyens supplémentaires pour préserver la dynamique commerciale du centre-ville et participer à la

réhabilitation de l'habitat. Avec une population en hausse au 1^{er} janvier 2018, 14 852 habitants, la Ville agit pour que cette croissance se poursuive avec un projet de nouveau lotissement et en accompagnant Orne Habitat sur le Clos fleuri.

En 2018, Flers continuera d'aménager le pôle associatif et rénovera la MJC. Côté voirie, la réfection de l'avenue de Verdun s'accompagnera d'une piste cyclable en site propre et la réfection des rues de l'Orangerie et Jules-Gévelot sera bouclée.

Services au public

Bien vivre à Flers, c'est aussi, pour les habitants, disposer d'un service public de qualité qui « **passe par l'entretien des bâtiments, la rénovation des espaces public et la dotation des services en matériels renouvelés pour un bon fonctionnement au service de la population** ».

 Pour en savoir plus :
Flers-agglo.fr

Ville de Flers budget primitif 2018

➤ En bref!

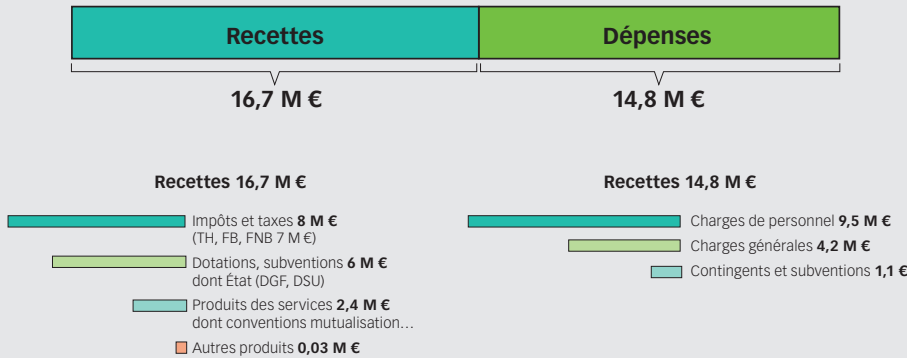
SECTION D'INVESTISSEMENT (en millions d'euros) 5,5 M €



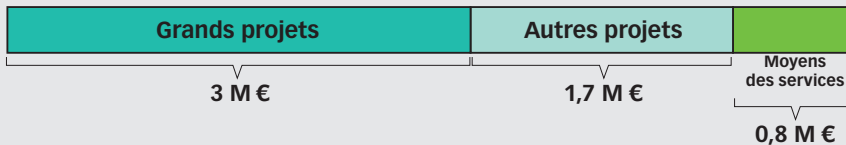
- Grands projets 3 M €
- École Sévigné - Paul-Bert et travaux annexes 0,65 M €
 - Sévigné - Paul-Bert : aménagement/rénovation 0,50 M € (Projet 1,7 M €)
 - Sévigné - Paul-Bert : déménagement des écoles, démolition annexe, installations classes mobiles 0,12 M €
- Victor-Hugo : travaux pour accueil maternelle Sévigné 0,007 M €
- Roland : travaux pour accueil élémentaire Victor-Hugo 0,03 M €
- Pôle associatif poursuite des travaux d'aménagement 0,2 M €
- Gymnase Jean-Monet : reconstruction et extension avec aire couverte de tir à l'arc 0,5 M € (projet 2,7 M €)
- Avenue de Verdun : réfection avec réalisation piste cyclable 0,37 M €
- Rue du Clos-Morel : aménagement voirie cadre lotissement du Clos fleuri 0,42 M €
- Acquisition terrain pour lotissement 0,25 M €
- Marché couvert : rénovation, mise en lumière ainsi que l'église Saint-Germain pour terminer les travaux d'aménagement du centre-ville 0,26 M €
- Vidéo protection 0,40 M €
- Autres projets et moyens des services 2,5 M €
 - Programme accessibilité 0,35 M €
 - Habitat-patrimoine-Développement du territoire 0,50 M €
 - Amélioration de la vie quotidienne/Aspect et projeté de la ville 0,95 M € dont entretien voirie et trottoirs 0,12 M €, le Bas-Filtroquet 0,07 M €, réfection rue de l'Orangerie (haut) et rue Jules-Gévelot (tribunal) 0,07 M €, éclairage public 0,07 M €, achat balayeuse 0,21 M €.
 - Développement du sport - Cérémonies patriotiques 0,28 M € dont Terrain du Hariel éclairage 0,06 M €, Gymnase Sévigné 0,04 M €
 - Affaires générales/Affaires scolaires (travaux d'entretien des écoles) 0,12 M €
 - Informatique 0,24 M €.



Section de Fonctionnement (en millions d'euros) 31,6 M €



Section d'Investissement (en millions d'euros) 5,5 M €



Poursuite du désendettement

À l'image de sa politique de maintien des taux des trois taxes pour la 8e année consécutive, la Ville de Flers financera ses investissements 2018 sans recours à l'emprunt. Là aussi pour la 8e année consécutive.

Cette politique permet à la Ville de poursuivre son désendettement.

Une politique complétée par le refinancement de deux emprunts. Dorénavant, 89,32 % du montant des emprunts de la Ville sont en risque faible contre 40,10 % avant la renégociation. Surtout, la part d'emprunt à « risque sous-jacent » est ramenée de 35,9 à 10,7 %

CHIFFRES



Taxe d'habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti
20,77 %	19,58 %	64,04 %

CENTRE-VILLE Stationnez simple, facile, pas cher



Avec le stationnement payant jusqu'à 17h30, seulement, et les tarifs ci-contre, Flers se situe incontestablement parmi les villes les moins chères de France.

Les nouvelles dispositions du stationnement payant en centre-ville de Flers entreront en vigueur dans le courant du mois de juin.

Après le paramétrage des horodateurs qui prendra en compte les nouvelles mesures : zone tarifaire unique, nouveaux tarifs, première demi-heure gratuite.

Voici le détail de ces dispositions :

• 9h - 12h/14h - 17h30, stationnement payant

Ce sont les horaires, en journée, où le stationnement à Flers est payant. Cela du lundi au samedi.

Pas de stationnement payant les dimanches et jours fériés.

Pas de stationnement payant pour les personnes en situation de handicap (sur justificatif).

• De 0 à 30' je stationne gratuitement

Il sera possible de stationner gratuitement trente minutes sur les places payantes. Les automobilistes devront prendre un ticket (entrer le numéro d'immatriculation de votre véhicule comme l'exige la loi).

- **Attention**, ce mode de stationnement est à distinguer des 12 **arrêts minutes place du Général-Leclerc** où le stationnement n'est autorisé que 20 minutes avant que la borne passe au rouge. Tout dépassement est sanctionné d'une amende de 17 € (amende pénale selon la loi)

- **Précision**, le stationnement **autour de la place Charleston** devient gratuit,

mais en zone bleu. Pensez à votre disque de stationnement.

• de 31' à 3h, je paie pour stationner

Sur cette durée, le stationnement devient payant sur les places payantes de la Ville. Une seule zone tarifaire est appliquée (Lire par ailleurs).

La durée maximale est de 3h.

Au-delà vous paierez un forfait post stationnement (amende) de 15 € (12 € si vous payez à l'horodateur dans les 3 jours).

• Plus de 3h, j'utilise des parkings gratuits

Plusieurs parkings gratuits sont à proximité du centre-ville :

- Parking de la gare.
- Parking du château.
- Parking du champ de foire.
- Parking Saint-Jean

• Je suis résident, je m'abonne

La ville a mis en place un tarif pour les résidents des rues et places situées :

- dans le périmètre de la zone horodateurs ;
- aux abords immédiats de la zone horodateurs : *rue Saint-Germain, place Général-Leclerc, impasse Fouchard et rue de Messei (entre les rues de la République et de Belfort).*

Pour obtenir la carte résident (8 € par mois) :

- Se présenter en mairie de Flers muni de :
 - carte grise du ou des véhicules concernés (maximum 2 par foyer) ;
 - dernier avis de taxe d'habitation, contrat de bail ou acte notarié ;
 - Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture consommation électrique, téléphone...).

➤ En bref !

Stationnement - Tarifs

Du lundi au samedi : 9h-12h et 14h-17h30 (Sauf dimanche et jours fériés)

De 1' à 30'	Gratuit
De 30' à 45'	0,20 €
De 46' à 1 h	0,40 €
De 1 h01 à 1 h 15	0,60 €
De 1 h 16 à 1 h30	0,80 €
De 1 h31 à 1 h45	1 €
De 1 h46 à 2 h	1,30 €
De 2 h01 à 2 h 15	1,70 €
De 2 h 16 à 2 h30	2,10 €
De 2 h31 à 2 h45	2,50 €
De 2 h46 à 3 h	3 €
À partir de 3 h01	15 €

Stationnement payant mode d'emploi

Mode de paiement possible :

- Pièces de monnaie.
- Carte bancaire.

Je prends mon ticket et paie mon stationnement.

- 1 - J'active l'horodateur : j'appuie sur la touche [»]marche] située sur le clavier, en bas à gauche.
- 2 - Pour **payer mon stationnement** j'appuie sur la **touche 1** du clavier.
Pour payer mon amende (forfait Post Stationnement) j'appuie sur la touche 2 du clavier.
- 3 - Je saisis le numéro de ma plaque d'immatriculation.
- 4 - Je valide en appuyant sur la touche verte OK
- 5 - Je règle avec des pièces de monnaie.
J'introduis le nombre de pièces nécessaires.
Attention l'horodateur ne rend pas la monnaie

- ou 5 - Je règle par carte bancaire
Paiement minimum possible : **0,20 €**.
J'introduis ma carte bancaire et j'ajuste ma durée de stationnement en appuyant sur les touches bleues «+» et «-».
Je valide en appuyant sur la touche verte OK.
Je saisis le code de ma carte sur le clavier du terminal bancaire.
Possibilité de payer par **paiement sans contact** (écran en haut à gauche).



➤ Tribunes

Le mot de la majorité municipale

Participer vraiment au débat démocratique...

Il est vrai qu'en matière de poubelles les incivilités qui conduisent, trop souvent, à ce que la ville ne présente pas l'état de propreté que chacun est en droit d'attendre sont réelles. La Ville n'a pas attendu l'opinion de la minorité pour dresser procès-verbaux et faire la chasse aux contrevenants qui, quelquefois d'ailleurs, ne sont pas Flériens. On sait que la propreté est l'affaire de tous, que la répression est quelquefois le seul moyen pour ramener les gens à la raison. On sait aussi que c'est, avant tout affaire d'éducation, que le combat sera long et ne se réglera pas en deux coups de menton.

Alors, on aurait donc pu espérer de l'opposition, dans un magazine largement consacré au budget, un peu de hauteur, une analyse, une position, pourquoi pas des idées! Bref une vraie participation au débat démocratique.

L'opposition s'est abstenue sur le vote du budget. Nous avons compris qu'elle approuvait le programme d'investissements, qu'elle ne contestait pas notre réelle maîtrise des dépenses de fonctionnement, qu'elle constatait le désendettement de la Ville et qu'elle approuvait l'absence de hausse des taux pour la huitième année consécutive.

Alors pourquoi l'opposition s'est-elle abstenue? L'explication nous a été donnée en conseil. L'opposition est opposée à la suppression de la taxe d'habitation, suppression dont vont bénéficier dans les trois ans 100 % des Flériennes et des Flériens. C'est cela qu'il aurait fallu expliquer aux Flériennes et aux Flériens!

Nous appelons l'opposition municipale à vraiment participer au débat démocratique. Se saisir de tel ou tel sujet en espérant que cela sera populaire et rentable électoralement n'a jamais fait avancer les affaires de notre cité.

L'opposition s'exprime

Attractivité de la ville, au secours ! Poubelles en folie...

Depuis quelques temps, la propreté de la ville laisse à désirer à cause des dépôts de plus en plus nombreux de sacs poubelles en dehors des jours de collecte et de la présence de verre dans les déchets ménagers: en effet, le Sirtom ne doit pas ramasser en dehors des jours de collecte et doit signaler les erreurs de tri par des étiquettes rouge explicatives, géolocaliser ces dépôts et transmettre à la Ville, qui détient le pouvoir de police municipale. C'est ensuite à la Ville de demander l'enlèvement exceptionnel de ces déchets.

Les étiquettes apposées ne dissuadent malheureusement pas les réfractaires, qui vont jusqu'à vider leur sac d'ordures au pied des containers enterrés et repartent avec leur sac-poubelle vide... L'entassement d'ordures devant les containers fait croire qu'ils sont pleins, et les suivants déposent mécaniquement leurs sacs en vrac. En réalité, les colonnes enterrées ne sont jamais pleines et les employés passent plus de temps à nettoyer les abords qu'à vider les containers!

Nous déplorons tous ces incivilités, qui nuisent à l'environnement, à la tranquillité des riverains, à l'image de la ville, et nous déplorons le manque de respect vis-à-vis des employés chargés de la collecte, vis-à-vis de notre collectivité, sans compter les problèmes d'hygiène.

Des actions de prévention, communication (dialogue, rappel des jours du tri, sensibilisation à l'environnement) sont indispensables mais auront malheureusement un faible impact à court terme.

Nous sommes bien conscients qu'il s'agit d'une tâche ingrate et difficile, et nous saluons le travail des agents sur le terrain. Grâce aux services de Police Municipale et aux nouveaux moyens bientôt déployés, une surveillance dissuasive avec identification des fautifs, fortes amendes, pourquoi pas remise en main propre (si l'on peut dire) des sacs à leurs propriétaires, et pourquoi pas le nettoyage du site par les pollueurs. Enfin nous suggérons la facturation aux contrevenants du surcoût de ramassage de leurs déchets au lieu de le faire supporter à la collectivité.

SÉVIGNÉ - PAUL-BERT Bien préparer la rentrée de septembre



La coursive de l'école élémentaire et l'extension avec l'escalier et l'ascenseur. (Soon architectes-Visuel non définitif)

À deux mois de la fin de l'année scolaire, parents, enseignants, personnels municipaux, élus ont le regard tourné vers la rentrée de septembre. Le point avec Sonia Lafay, maire-adjointe déléguée à la vie scolaire.

Que va-t-il se passer en juillet à l'issue de l'année scolaire ?

Après le dernier jour de classe le vendredi 6 juillet, les services de la Ville de Flers déménageront / aménageront les salles de l'école Roland-Victor-Hugo qui peut se regrouper sur un seul site.

Ainsi, Victor-Hugo accueillera, après quelques travaux, les enfants de la maternelle Sévigné. À Sévigné - Paul-Bert où deux classes mobiles seront installées sur le terrain où se trouvaient le préfabriqué, ils déménageront les espaces en travaux et aménageront les salles accueillant les élèves d'élémentaires et d'Ulis.

Dès lors, l'important chantier entrepris par la Ville pourra débuter. Un chantier complexe car organisé dans un espace contraint sur un site urbain.

Pour cette raison, les enfants de maternelle seront scolarisés à Victor-Hugo ?

Tout à fait. Nous avons privilégié cette solution afin que les tout-petits ne subissent pas les désagréments du chantier et bénéficient d'une année scolaire 2018/2019 normale sur un site qui leur sera totalement dédié et dans des conditions liées à leur âge.

En quoi consistera ce chantier de rénovation ?

Il portera sur deux points: la restructuration et

la mise en accessibilité de l'ensemble scolaire maternelle et élémentaire Sévigné; l'organisation des espaces de circulation entre la maternelle Sévigné et l'élémentaire Sévigné - Paul-Bert. **(Détail colonne de droite).**

Comment va s'effectuer l'accueil des maternelles à Victor-Hugo ?

Les familles qui le pourront, déposeront leur(s) enfant(s) à Victor-Hugo dans les mêmes conditions qu'à Sévigné avec accueil de 7h30 à 18h15. Pour les familles avec fratries scolarisées en maternelle et en élémentaire et qui ne pourront amener leurs enfants sur les deux sites, une navette gratuite circulera matin et soir entre les deux écoles. Il n'y aura pas de navette le midi. Les enfants mangeront à la cantine. Sauf si les parents viennent les chercher.

Comment fonctionnera la navette ?

La navette partira de Victor-Hugo à 8h10. Elle conduira les enfants d'élémentaire, déposés par les parents à Victor-Hugo en même temps que leur frère ou sœur de maternelle, à l'arrêt de bus place Saint-Jean pour 8h20. Là, les enfants d'élémentaire gagneront l'école Sévigné - Paul-Bert à pied, alors que ceux de maternelle, déposés par leurs parents à Sévigné - Paul-Bert prendront le bus direction Victor-Hugo pour arriver à 8h35. Le soir, le bus partira de Victor-Hugo à 16h30, pour arriver à 16h40 à Saint-Jean. Il repartira avec les élèves d'élémentaire pour les déposer à Victor-Hugo (garderie) à 16h55 où les parents pourront reprendre leurs enfants de maternelle et élémentaire. Dans tous leurs déplacements, les enfants seront accompagnés par des agents municipaux.

• École maternelle création

- une salle de repos (2 actuellement) ;
- un préau avec traitement de l'entrée de l'école avec un portail (règles de sécurité) ;
- un auvent le long des classes (prolongement du préau) ;
- une salle mutualisée d'arts visuels et activités numériques ;
- un jardin éducatif ;
- une salle en maternelle pour l'accueil des familles et périscolaire ;
- 4^e classe redimensionnée pour 57 m².



Perspective avec le futur préau à l'entrée de la maternelle Sévigné. (Soon architectes-Visuel non définitif)

• Mutualisation des espaces avec création

- d'un réfectoire commun ;
- d'un ascenseur de la maternelle vers le réfectoire ;
- d'un espace couvert de la maternelle vers l'élémentaire (aménagement).

• Sanitaires création

- Pour la maternelle ;
- Pour l'élémentaires (cour de récréation Sévigné près de l'entrée rue Paul-Bert) ;

• Galerie vitrée

Au même niveau de sol que la maternelle, elle sera mise aux normes accessibilité, les planchers surélevés avec isolation thermique. L'escalier sera déplacé vers l'extérieur (accessibilité des classes et normes de sécurité).

• Remplacement des 2 chaufferies

par une chaudière gaz pour l'ensemble maternelle-élémentaire.

• Passage entre la maternelle (partie Paul-Bert) et l'élémentaire Sévigné

Sévigné - Paul-Bert, résultant de la réunion de 2 écoles, est doté de 2 cours de récréation séparées par un mur et 2 escaliers. Les travaux vont permettre de créer :

- un accès de la salle d'arts visuels et numériques vers la cour Paul-Bert ;
- un cheminement doux entre les 2 cours ;
- d'abattre une partie du mur entre les 2 cours pour rejoindre le réfectoire (normes d'accessibilité).

- Création d'un accueil identifié en maternelle (bureau de la direction) et de vestiaires pour les ATSEM.

